

COMMUNE DE CELIGNY

COMPTES ANNUELS

2 0 2 0

°° ANNEXES °°

COMMUNE DE CELIGNY

S O M M A I R E

ANNEXE I	Message du Maire
ANNEXE II	Bilan
ANNEXE III	Compte de résultat échelonné
ANNEXE IV	Compte de résultat
ANNEXE V	Compte des investissements
ANNEXE VI	Tableau de flux de trésorerie
ANNEXE VII	Règles régissant la présentation des comptes
ANNEXE VIII	Principes relatifs à la présentation des comptes
ANNEXE IX	Etat du capital propre
ANNEXE X	Tableau des provisions
ANNEXE XI	Tableau des participations
ANNEXE XII	Tableau des garanties et des engagements conditionnels
ANNEXE XIII	Tableaux des immobilisations
ANNEXE XIV	Explications sur les crédits d'engagements ouverts depuis plus de 5 ans
ANNEXE XV	Indications supplémentaires
ANNEXE XVI	Indicateurs financiers
ANNEXE XVII	Crédits budgétaires supplémentaires
ANNEXE XVIII	Rapport l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2020

de la commune de CELIGNY

Céligny, le 13 avril 2021

MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

RESULTAT

Les comptes 2020 de la commune de Céligny bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultats de 1'489'670,96 F.

Par rapport au budget voté, il apparaît que les revenus sont supérieurs de 154% et que les charges sont supérieures de 112%.

ANALYSE DU RESULTAT

Recettes fiscales

L'Etat est chargé de traiter les impôts sur les personnes physiques et morales pour les communes. Il établit les comptes fiscaux, les estimations fiscales, et se charge de la taxation. Le système post-numerando en vigueur implique que les impôts pour l'année courante ne sont pas disponibles, En effet, les déclarations fiscales 2020 seront traitées en 2021. L'administration estime les recettes fiscales sur la base de l'année précédente, ce qui constitue un facteur d'incertitude important.

Recette fiscale exceptionnelle – Correctif effectif des personnes physiques

Un correctif fiscal effectif exceptionnel de 2009 augmente de façon significative le résultat de l'exercice 2020. A savoir que les revenus fiscaux des prochains exercices ne seront pas affectés par cet événement unique.

Par contre, il y aura d'autres postes affectés lors des prochains exercices, dont le budget 2022.

Péréquation financière intercommunale

Une provision en vue de l'impact lié au revenu fiscal exceptionnel sur le budget et les comptes 2022, a été créée.

Immobilisations corporelles du patrimoine administratif

Des amortissements complémentaires ont pu être réalisés grâce au revenu fiscal exceptionnel.

INVESTISSEMENTS

Les dépenses se montent à 980'493,75 F et les recettes se montent à 0 F, soit un solde de 980'493,75F d'investissements nets.

EMPRUNTS

Les emprunts se montent à 10'000'000 F. Il n'y a pas eu d'emprunts supplémentaires, ni de remboursements.

CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire liée au coronavirus ayant des impacts significatifs sur les comptes des communes genevoises, certains éléments ont pu être mis en valeur. A savoir que le recul nécessaire à une analyse complète manque.

INTRODUCTION DU MCH2

Un nouveau modèle de compte dénommé « MCH2 – Modèle de comptes harmonisés n°2 » est en vigueur dès l'exercice 2018.

Le budget et les comptes ont été adaptés à cette nouvelle législation.

Le service finance et comptabilité vous présente son rapport financier concernant les comptes annuels.

BILAN AU		1er janvier 2020	31 décembre 2020
1	ACTIF	58'846'412.82	43'063'590.14
10	PATRIMOINE FINANCIER	53'290'933.88	38'369'917.92
100	DISPONIBILITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME	7'537'392.49	12'702'814.94
101	CRÉANCES	1'164'649.21	1'350'738.60
102	PLACEMENTS FINANCIERS A COURT TERME	5'344.00	3'950.00
104	ACTIFS DE RÉGULARISATION	33'895.40	72'576.10
107	PLACEMENTS FINANCIERS	2'404'020.00	1'965'240.00
108	IMMOBILISATIONS CORPORELLES PF	41'869'082.43	22'232'347.93
109	CRÉANCES ENVERS LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX ET FONDS DES CAPITAUX DE TIERS	276'550.35	42'250.35
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	5'555'478.94	4'693'672.22
140	IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PA	4'827'592.47	5'380'445.75
145	PARTICIPATIONS, CAPITAL SOCIAL	566'479.80	546'479.80
146	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	161'406.67	216'146.67
148	AMORTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES CUMULÉS	-	1'449'400.00
2	PASSIF	58'846'412.82	43'063'590.14
20	CAPITAUX DE TIERS	30'357'822.07	13'085'328.43
200	ENGAGEMENTS COURANTS	131'709.82	157'215.88
201	ENGAGEMENTS FINANCIERS A COURT TERME	25'242'198.00	6'000'000.00
204	PASSIFS DE RÉGULARISATION	62'954.75	66'361.55
205	PROVISIONS A COURT TERME	545'184.00	548'420.00
206	ENGAGEMENTS FINANCIERS A LONG TERME	4'000'000.00	4'000'000.00
208	PROVISIONS À LONG TERME	16'000.00	2'200'000.00
209	ENGAGEMENTS ENVERS LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX ET DES FONDS DES CAPITAUX DE TIERS	359'775.50	113'331.00
29	CAPITAL PROPRE	28'488'590.75	29'978'261.71
299	EXCÉDENT/DÉCOUVERT DU BILAN	28'488'590.75	29'978'261.71

Description	Comptes 31.12.2019	Budget 31.12.2020	Comptes 31.12.2020
Charges d'exploitation	2'462'802.91	2'980'304.00	5'051'173.17
30 Charges de personnel	630'190.15	658'940.00	641'169.85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	867'859.11	1'223'101.00	1'002'868.19
33 Amortissements du patrimoine administratif	330'820.50	400'101.00	367'340.47
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	19'419.50	10'000.00	13'809.00
36 Charges de transfert	614'513.65	688'162.00	3'025'985.66
37 Subventions redistribuées			
Revenus d'exploitation	2'154'834.89	2'468'965.00	8'024'988.31
40 Revenus fiscaux	2'047'014.45	2'322'200.00	7'920'795.76
41 Patentes et concessions			
42 Taxes	43'091.29	41'100.00	41'585.46
43 Revenus divers	602.82	11'700.00	4'113.90
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	19'419.50	10'000.00	13'809.00
46 Revenus de transfert	44'706.83	83'965.00	44'684.19
47 Subventions à redistribuer			
Résultat d'exploitation	- 307'968.02 -	511'339.00	2'973'815.14
34 Charges financières	630'069.19	597'370.00	1'078'555.95
44 Revenus financiers	1'239'681.89	1'109'010.00	1'043'811.77
Résultat financier	609'612.70	511'640.00 -	34'744.18
RESULTAT OPERATIONNEL	301'644.68	301.00	2'939'070.96
38 Charges extraordinaires			1'449'400.00
48 Revenus extraordinaires	- 2'031.05		
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	- 2'031.05	-	1'449'400.00
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	299'613.63	301.00	1'489'670.96

	COMPTE 2019	BUDGET 2020	COMPTE 2020
0 ADMINISTRATION GENERALE			
TOTAL CHARGES	892'047.28	976'151.00	981'924.30
TOTAL REVENUS	22'461.45	17'900.00	13'104.75
01 CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF			
TOTAL CHARGES	176'137.65	173'090.00	155'800.12
30 CHARGES DE PERSONNEL	144'028.40	138'290.00	130'192.10
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	31'829.25	34'500.00	25'348.02
36 CHARGES DE TRANSFERT	280.00	300.00	260.00
02 SERVICES GENERAUX			
TOTAL CHARGES	715'909.63	803'061.00	826'124.18
TOTAL REVENUS	22'461.45	17'900.00	13'104.75
30 CHARGES DE PERSONNEL	434'606.75	471'650.00	480'426.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	247'443.95	294'601.00	275'109.68
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	16'950.00	16'950.00	16'950.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	16'908.93	19'860.00	19'738.50
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES			33'900.00
42 TAXES	14'471.45	9'900.00	10'004.75
43 REVENUS DIVERS	50.00		
44 REVENUS FINANCIERS	7'940.00	8'000.00	3'100.00
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE			
TOTAL CHARGES	119'043.75	172'206.00	168'923.95
TOTAL REVENUS	15'197.13	12'200.00	21'516.99
11 SECURITE PUBLIQUE			
TOTAL CHARGES	9'503.35	16'000.00	37'890.55
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	9'503.35	16'000.00	37'890.55
14 QUESTIONS JURIDIQUES			
TOTAL CHARGES	8'339.10	10'700.00	8'871.80
TOTAL REVENUS	2'865.00	2'500.00	1'955.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	192.00	500.00	42.40
36 CHARGES DE TRANSFERT	8'147.10	10'200.00	8'829.40
42 TAXES	2'865.00	2'500.00	1'955.00
15 SERVICE DU FEU			
TOTAL CHARGES	84'277.40	127'206.00	104'582.95
TOTAL REVENUS	7'232.13	7'100.00	17'011.99
30 CHARGES DE PERSONNEL	34'155.00	31'000.00	21'139.65
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	23'516.40	60'100.00	21'249.30
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	26'106.00	26'106.00	26'106.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	500.00	10'000.00	18'328.00
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES			17'760.00
42 TAXES			9'581.60
46 REVENUS DE TRANSFERT	7'232.13	7'100.00	7'430.39
16 DEFENSE			
TOTAL CHARGES	16'923.90	18'300.00	17'578.65
TOTAL REVENUS	5'100.00	2'600.00	2'550.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	7'050.45	6'500.00	5'887.65
36 CHARGES DE TRANSFERT	9'873.45	11'800.00	11'691.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	5'100.00	2'600.00	2'550.00

	COMPTE 2019	BUDGET 2020	COMPTE 2020
2 FORMATION			
TOTAL CHARGES	360'785.70	332'980.00	437'330.37
TOTAL REVENUS	23'515.90	11'717.00	20'360.15
21 SCOLARITE OBLIGATOIRE			
TOTAL CHARGES	359'885.70	329'580.00	436'530.37
TOTAL REVENUS	23'515.90	11'717.00	20'360.15
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	135'448.60	86'900.00	44'933.57
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	72'000.00	77'380.00	72'000.00
35 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	6'500.00		8'000.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	145'937.10	165'300.00	154'116.80
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES			157'480.00
42 TAXES	4'158.90		743.15
44 REVENUS FINANCIERS	7'240.00	6'100.00	6'000.00
45 PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	6'500.00		8'000.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	5'617.00	5'617.00	5'617.00
29 FORMATION, AUTRES			
TOTAL CHARGES	900.00	3'400.00	800.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	900.00	3'400.00	800.00
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES			
TOTAL CHARGES	190'189.37	289'190.00	709'891.47
TOTAL REVENUS	10'286.75	10'600.00	12'089.65
32 CULTURE, AUTRES			
TOTAL CHARGES	45'105.75	50'400.00	32'029.40
TOTAL REVENUS	20.00	100.00	
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	23'675.75	27'900.00	11'257.40
36 CHARGES DE TRANSFERT	21'430.00	22'500.00	20'772.00
42 TAXES	20.00	100.00	
33 MEDIAS			
TOTAL CHARGES	13'924.55	21'000.00	10'434.90
TOTAL REVENUS	10'216.75	10'500.00	10'206.45
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	13'462.50	20'000.00	10'069.95
36 CHARGES DE TRANSFERT	462.05	1'000.00	364.95
44 REVENUS FINANCIERS	10'216.75	10'500.00	10'206.45
34 SPORTS ET LOISIRS			
TOTAL CHARGES	131'159.07	207'790.00	658'927.17
TOTAL REVENUS	50.00		1'883.20
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	60'941.57	88'100.00	49'860.70
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	54'190.00	97'690.00	91'085.47
36 CHARGES DE TRANSFERT	16'027.50	22'000.00	17'261.00
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES			500'720.00
42 TAXES	50.00		1'883.20
35 EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES			
TOTAL CHARGES		10'000.00	8'500.00
36 CHARGES DE TRANSFERT		10'000.00	8'500.00

	COMPTE 2019	BUDGET 2020	COMPTE 2020
5 SECURITE SOCIALE			
TOTAL CHARGES	87'501.80	80'460.00	65'493.55
TOTAL REVENUS	12'919.50	10'000.00	5'809.00
53 VIEILLESSE ET SURVIVANTS			
TOTAL CHARGES	17'400.00	18'000.00	9'000.00
30 CHARGES DE PERSONNEL	17'400.00	18'000.00	9'000.00
54 FAMILLE ET JEUNESSE			
TOTAL CHARGES	15'167.80	10'100.00	8'064.55
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	5'500.00		
36 CHARGES DE TRANSFERT	9'667.80	10'100.00	8'064.55
57 AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE			
TOTAL CHARGES	6'914.50	7'360.00	7'720.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	354.50	700.00	80.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	6'560.00	6'660.00	7'640.00
59 DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS			
TOTAL CHARGES	48'019.50	45'000.00	40'709.00
TOTAL REVENUS	12'919.50	10'000.00	5'809.00
35 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	12'919.50	10'000.00	5'809.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	35'100.00	35'000.00	34'900.00
45 PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	12'919.50	10'000.00	5'809.00
6 TRANSPORTS			
TOTAL CHARGES	243'544.51	333'178.00	286'071.22
TOTAL REVENUS	8'587.50	21'900.00	10'094.05
61 CIRCULATION ROUTIERE			
TOTAL CHARGES	223'349.11	297'628.00	251'265.57
TOTAL REVENUS	450.00	200.00	500.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	151'746.16	207'350.00	121'390.77
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	66'067.15	84'678.00	66'069.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	5'535.80	5'600.00	5'535.80
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES			58'270.00
42 TAXES	150.00	100.00	
44 REVENUS FINANCIERS	300.00	100.00	500.00
62 TRANSPORTS PUBLICS			
TOTAL CHARGES	17'787.90	34'550.00	34'603.15
TOTAL REVENUS	7'485.00	20'800.00	9'431.55
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	17'787.90	31'250.00	31'182.70
36 CHARGES DE TRANSFERT		3'300.00	3'420.45
42 TAXES	7'485.00	10'000.00	6'140.90
43 REVENUS DIVERS		10'800.00	3'290.65
63 TRANSPORTS, AUTRES			
TOTAL CHARGES	2'407.50	1'000.00	202.50
TOTAL REVENUS	652.50	900.00	162.50
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	2'407.50	1'000.00	202.50
42 TAXES	652.50	900.00	162.50

	COMPTE 2019	BUDGET 2020	COMPTE 2020
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
TOTAL CHARGES	336'242.58	383'347.00	971'299.60
TOTAL REVENUS	37'261.02	78'748.00	31'233.81
71 APPROVISIONNEMENT EN EAU			
TOTAL CHARGES	656.05	2'000.00	1'400.10
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	656.05	2'000.00	1'400.10
72 TRAITEMENT DES EAUX USEES			
TOTAL CHARGES	88'903.73	99'247.00	721'736.25
TOTAL REVENUS	22'327.15	63'148.00	22'327.15
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	14'646.38	23'200.00	30'336.25
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	74'257.35	76'047.00	73'880.00
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES			617'520.00
42 TAXES		600.00	
46 REVENUS DE TRANSFERT	22'327.15	62'548.00	22'327.15
73 GESTION DES DECHETS			
TOTAL CHARGES	232'702.15	239'500.00	241'615.00
TOTAL REVENUS	10'973.87	15'500.00	8'906.66
30 CHARGES DE PERSONNEL			412.10
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	231'940.75	238'200.00	240'645.05
36 CHARGES DE TRANSFERT	761.40	1'300.00	557.85
42 TAXES	10'421.05	14'600.00	8'083.41
43 REVENUS DIVERS	552.82	900.00	823.25
74 AMENAGEMENTS			
TOTAL CHARGES	300.00	700.00	
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		500.00	
36 CHARGES DE TRANSFERT	300.00	200.00	
75 PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE			
TOTAL CHARGES		2'600.00	
36 CHARGES DE TRANSFERT		2'600.00	
76 LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT			
TOTAL CHARGES	2'640.00	10'000.00	
TOTAL REVENUS	3'960.00		
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	2'640.00	10'000.00	
46 REVENUS DE TRANSFERT	3'960.00		
77 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES			
TOTAL CHARGES	10'252.65	24'300.00	6'548.25
TOTAL REVENUS		100.00	
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	6'452.65	20'300.00	2'548.25
36 CHARGES DE TRANSFERT	3'800.00	4'000.00	4'000.00
42 TAXES		100.00	
79 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
TOTAL CHARGES	788.00	5'000.00	
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	788.00	5'000.00	

	COMPTE 2019	BUDGET 2020	COMPTE 2020
8 ECONOMIE PUBLIQUE			
TOTAL CHARGES	67'975.15	61'738.00	112'431.20
TOTAL REVENUS	101'806.50	3'000.00	4'823.50
81 AGRICULTURE			
TOTAL CHARGES	3'488.00	2'200.00	2'834.90
TOTAL REVENUS			966.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	200.00	200.00	834.90
36 CHARGES DE TRANSFERT	3'288.00	2'000.00	2'000.00
46 REVENUS DE TRANSFERT			966.00
82 SYLVICULTURE			
TOTAL CHARGES	12'470.60	4'300.00	500.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	12'470.60	4'300.00	500.00
87 COMBUSTIBLES ET ENERGIE			
TOTAL CHARGES	51'251.00	54'238.00	106'615.50
TOTAL REVENUS	98'324.00		
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		3'000.00	1'615.50
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	21'250.00	21'250.00	21'250.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	30'001.00	29'988.00	20'000.00
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES			63'750.00
44 REVENUS FINANCIERS	98'324.00		
89 AUTRES EXPLOITATIONS ARTISANALES			
TOTAL CHARGES	765.55	1'000.00	2'480.80
TOTAL REVENUS	3'482.50	3'000.00	3'857.50
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	765.55	1'000.00	2'480.80
44 REVENUS FINANCIERS	3'482.50	3'000.00	3'857.50
9 FINANCES ET IMPÔTS			
TOTAL CHARGES	795'541.96	948'424.00	3'845'763.46
TOTAL REVENUS	3'160'449.98	3'411'910.00	8'949'768.18
91 IMPOTS			
TOTAL CHARGES	- 73'519.27	105'000.00	320'350.84
TOTAL REVENUS	2'047'800.79	2'330'100.00	7'929'433.51
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	- 134'584.55	37'500.00	87'431.25
36 CHARGES DE TRANSFERT	61'065.28	67'500.00	232'919.59
40 REVENUS FISCAUX	2'047'014.45	2'322'200.00	7'920'795.76
42 TAXES	2'817.39	2'300.00	3'030.95
46 REVENUS DE TRANSFERT		5'600.00	5'606.80
48 REVENUS EXTRAORDINAIRES	- 2'031.05		
92 CONVENTIONS FISCALES			
TOTAL CHARGES	6'045.24	3'500.00	6'231.77
36 CHARGES DE TRANSFERT	6'045.24	3'500.00	6'231.77
93 PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES			
TOTAL CHARGES	231'923.00	240'054.00	2'440'054.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	231'923.00	240'054.00	2'440'054.00
96 ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE			
TOTAL CHARGES	631'092.99	599'870.00	1'079'126.85
TOTAL REVENUS	1'112'178.64	1'081'310.00	1'020'147.82
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1'023.80	2'500.00	570.90
34 CHARGES FINANCIÈRES	630'069.19	597'370.00	1'078'555.95
44 REVENUS FINANCIERS	1'112'178.64	1'081'310.00	1'020'147.82

	COMPTE 2019	BUDGET 2020	COMPTE 2020
97 REDISTRIBUTIONS			
TOTAL REVENUS	470.55	500.00	186.85
46 REVENUS DE TRANSFERT	470.55	500.00	186.85
TOTAL GENERAL			
TOTAL CHARGES	3'092'872.10	3'577'674.00	7'579'129.12
TOTAL REVENUS	3'392'485.73	3'577'975.00	9'068'800.08
RESULTAT	- 299'613.63 -	301.00 -	1'489'670.96

		COMPTE 2019	PLAN 2020	COMPTE 2020
0	ADMINISTRATION GENERALE			
	TOTAL DEPENSES	59'300.00	160'300.00	60'300.00
02	SERVICES GENERAUX			
	TOTAL DEPENSES	59'300.00	160'300.00	60'300.00
50	Immobilisations corporelles		100'000.00	
56	Subventions d'investissements propres	59'300.00	60'300.00	60'300.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES			
	TOTAL DEPENSES	309'200.20	661'000.00	868'769.60
33	MEDIAS			
	TOTAL DEPENSES		75'000.00	
50	Immobilisations corporelles		75'000.00	
34	SPORTS ET LOISIRS			
	TOTAL DEPENSES	309'200.20	586'000.00	868'769.60
50	Immobilisations corporelles	309'200.20	586'000.00	868'769.60
6	TRANSPORTS			
	TOTAL DEPENSES	5'721.51	590'000.00	51'424.15
61	CIRCULATION ROUTIERE			
	TOTAL DEPENSES	5'721.51	590'000.00	51'424.15
50	Immobilisations corporelles	5'721.51	590'000.00	51'424.15
TOTAL GENERAL				
	TOTAL DEPENSES	374'221.71	1'411'300.00	980'493.75
	TOTAL RECETTES			
	RESULTAT NET	374'221.71	1'411'300.00	980'493.75

FLUX DE TRESORERIE

Code trésorerie	Désignation trésorerie	Montant 2020
01	Résultat total des comptes de résultats	1 489 670.96
02	+ Amortissement du PA et subv. d'investissement	1 822 300.47
03	+ Amortissement des prêts et participations du PA	20 000.00
04	- Augmentation / + diminution des créances	- 186 089.39
06	- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	- 38 680.70
09	+ Augmentation / - diminution des engagements courants	25 506.06
10	+ Augmentation / - diminution des provisions	2 187 236.00
11	+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	3 406.80
12	+ Augmentations / - prélèvements d'engagements pour les financements/fonds spéciaux	- 12 144.50
FTO	Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)	5 311 205.70
21	- Immobilisations corporelles	- 920 193.75
25	- Subventions d'investissements propres	- 60 300.00
CI	Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	- 980 493.75
FTI	Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)	- 980 493.75
30	- Achat de placements financiers et des immob. corp. du PF	- 125.00
31	+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF	1 519.00
32	- Achat des placements financiers et des immob. corp. du PF	- 36 263.50
33	+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF	20 111 778.00
FTP	Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF (FTP)	20 076 908.50
TOT1	Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement (FTI+P)	19 096 414.75
36	+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	-19 242 198.00
FTF	Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)	-19 242 198.00
TOT2	VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME(FTO+FTI+P+FTF)	5 165 422.45
100	Liquidités et placements à court terme au 01.01.n	7 537 392.49
101	Liquidités et placements à court terme au 31.12.n	12 702 814.94
TOT3	VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME	5 165 422.45

ANNEXE VII

REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département de la cohésion sociale (Anc. Département présidentiel).

ANNEXE VIII

PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le Département de la cohésion sociale (Anc. Département présidentiel). Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclage des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à 100 000 F, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à 100 000 F doivent obligatoirement être activées.

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de 12 % (sans changement par rapport à n-1), en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

ETAT DU CAPITAL PROPRE

Commune de Céligny

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 1 ^{er} janvier 2020	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre 2020
299	EXCÉDENT/DÉCOUVERT DU BILAN	28'488'590.75	10'440'023.08	8'950'352.12	29'978'261.71
2990	RÉSULTAT ANNUEL	0.00	10'440'023.08	8'950'352.12	1'489'670.96
2999	RÉSULTATS CUMULÉS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	28'488'590.75	0.00	0.00	28'488'590.75
29	Total	28'488'590.75	10'440'023.08	8'950'352.12	29'978'261.71

Commentaire :

La variation de la nature 29 dans sa globalité représente un montant de 1'489'670.96 F correspond à l'excédent de revenus ressortant du compte de résultats.

TABLEAU DES PROVISIONS
Commune de Céligny

	Solde au 1.1.2020	Constitution ou augmentation	Utilisations ou Dissolutions	Situation au 31.12.2020	Dont part de provision à court terme
Provisions pour procès	0.00	20'000.00	0.00	20'000.00	20'000.00
Provisions pour autres activités d'exploitation	0.00	30'000.00	0.00	30'000.00	30'000.00
Autres provisions	561'184.00	2'698'420.00	561'184.00	2'698'420.00	498'420.00

Commentaires :

A. Provisions pour procès

But : HONORAIRES JURIDIQUES

Commentaires : Le « Chauffage à distance "CAD" Grands-Chênes » est en litige.

B. Provisions pour autres activités d'exploitation

But : PERTE SUR DEBITEURS

Commentaires : Le « Chauffage à distance "CAD" Grands-Chênes » a des débiteurs non recouverts, ceci est en relation avec le litige cité ci-dessus.

C. Autres provisions

But : PROVISIONS FISCALES ET PEREQUATIONS FINANCIERES INTERCOMMUNALE

Commentaires : Selon les demandes de l'Etat, les provisions liées aux différentes estimations, ont été enregistrées.

D'autre part, une provision de 2,2 Mio compensera l'impact sur la péréquation financière intercommunale 2022 causé par le revenu fiscal exceptionnel de cet exercice.

TABLEAU DES PARTICIPATIONS

Commune : CELIGNY

Nom de l'entité	BCGe – Banque cantonale de Genève	SIG – Services industriels de Genève	Coficoge - Coopérative financière des communes genevoises
Forme juridique	Société anonyme de droit public	Etablissement de droit public	Société coopérative
Activités et tâches publiques	Banque cantonale. But principal de contribuer au développement économique du canton et de la région.	Fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique, de valoriser les déchets ainsi que d'évacuer et traiter les eaux polluées.	Faciliter la solution des problèmes financiers des communes genevoises.
Total du capital	360 millions de francs.	100 millions de francs.	137 000 F.
dont détenu par la commune	0.214 % (soit 15'436 actions sur 7 200 000 actions)	0.04 %	0.364 %
Valeur d'acquisition de la participation	1'638'948 F	40'350 F	500 F
Valeur comptable de la participation	2'291'927 F (dont 326'687 F au PA et 1'965'240 F au PF)	40'350 F	500 F
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises et l'Etat de Genève.	Communes genevoises et l'Etat de Genève.	Communes genevoises.
Participation que détient l'entité en propre	Capital Transmission SA, Investissements Fonciers SA, Dimensions SA, Swiss Public Finance Solutions, Loyal Finance AG Zurich, BCGE Lyon, Cie Foncière St Gothard SAS, Cie Foncière Franco-Suisse, Rhône Saône Léman Lyon, Rhône Saône Courtage Lyon.	EOS Holding SA, Parco eolico del San Gottardo SA, Bavois Eole SA, Securelec – Vaud SA, Gaznat SA, Gadziplo SA.	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Intérêts débiteurs Frais financiers Dividendes reçus Emprunts Liquidités déposées Titres en dépôts	Charges énergétiques Intérêts s/participation	Emprunts (ou remboursement) Intérêts débiteurs Frais financiers
Risques spécifiques	Risques bancaires	Risques énergétiques	---
Normes comptables appliquées par l'entité	PCB (Prescriptions comptables pour les banques) FINMA	IFRS	Comptabilité commerciale selon art. 957 à 962 CO.
Résultat de la dernière année de l'entité	+96,8 millions de francs (2019)	-214,3 millions de francs (2019)	-21 180 F (1.7.19-30.6.20)
Total du bilan de la dernière année de l'entité	24 919 millions de francs (2019) dont 1 667 millions de francs de capitaux propres.	4 026 millions de francs (2019) dont 1 707 millions de francs de capitaux propres.	1 870 561 F (06.2020) dont 1 495 166 F de capitaux propres.

TABLEAU DES PARTICIPATIONS (suite)

Commune : CELIGNY

Nom de l'entité	ACG – Association des communes genevoises	GIAP – Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire	SIACG – Service intercommunal d'informatique	CIDEC – Groupement intercommunal des déchets carnés	FONDATION COMMUNALE DE CELIGNY
Forme juridique	Groupement intercommunal spécial	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Fondation de droit public
Activités et tâches publiques	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes	Assurer l'accueil parascolaire facultatif des élèves de l'enseignement primaire public	Créer, développer et gérer en commun un système de gestion communale informatisé	Gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets carnés vers des centres spécialisés	Mise à disposition de logements dans la commune
Total du capital	---	---	---	---	--
dont détenu par la commune	---	---	---	---	--
Valeur d'acquisition de la participation	---	---	---	---	---
Valeur comptable de la participation	---	---	---	---	---
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	---
Participation que détient l'entité en propre	---	---	---	---	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Revenus des biens-fonds.
Risques spécifiques	---	---	---	---	---
Normes comptables appliquées par l'entité	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	- 129 828 F (2019) sur un total de charges de 4 017 291 F.	- 4 181 806 F (2019) sur un total de charges de 80 675 218 F.	- 34 091 F (2019) sur un total de charges de 7 955 704 F.	- 99 110 F (2019) sur un total de charges de 1 074 305 F.	+190 343 F (2019) sur un total de charges de 352 973 F.
Total du bilan de la dernière année de l'entité	5 792 128 F (2019) dont 1 280 573 F de capital propre.	48 363 994 F (2019) dont 6 643 796 F de capital propre.	1 131 111 F (2019) dont 990 781 F de capital propre.	3 996 917 F (2019) dont 3 980 794 F de capital propre.	13 193 564 F (2019) dont 10 769 064 F de fortune nette.

TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Commune de Céligny

Nom de l'entité bénéficiaire	CAP Prévoyance
Propriétaires (les +) importants de cette unité	Ville de Genève SIG Communes genevoises
Typologie du rapport juridique	
Flux financiers de l'année (commune/entité)	
Prestations couvertes par la garantie	
Montant de la garantie au 31.12.N	
Date du vote du CM approuvant la garantie	04.10.2013
Risque (situation actuelle, taux couverture, ...)	

Engagements envers la CAP (caisse de pension)

La commune a garanti par délibération du 04.10.2013 les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation au 31.12.2019).

1. Engagements de prévoyance de la commune : 1 360 515 F.
2. Liste des engagements de prévoyance des entités qui bénéficient d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des garanties ont également été octroyées par les autres communes membres.
 - Engagements de prévoyance de l'ACG 34 506 992 F
 - Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance 13 181 115 F
 - Engagements de prévoyance de la Caisse 3 546 774 744 F
3. Degré de couverture de la CPI selon l'article 44 OPP2 : 83.20 %

Observation :

- Les engagements de prévoyance de la commune ne concernent que les engagements pour la commune.
- Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CAP sur la base des comptes 2019 de la CPI, les comptes de l'année 2020 n'étant pas encore audités.

IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Numéro	Objet	Date de la délibération	Crédit brut voté	Dépassement/ (économie) sur le crédit	Dépenses de l'année	Coûts d'acquisition - Dépenses brutes au 31 décembre	Amortissements cumulés au 1er janvier	Amortissements cumulés	Amortissements supplémentaires	Solde au 31 décembre
29004	Mairie Locaux administratifs: Rénovation	08.05.2012	170'000.00	- 393.55	-	169'606.45	118'756.45	16'950.00	33'900.00	-
29080	FIDU dès 2017 Fonds intercommunal développement urbain	12.11.2019	227'100.00	-	60'300.00	227'100.00	5'393.33	5'560.00	-	216'146.67
150001	Local sapeurs Rte Coudres 35 (Parcelle n°58)	11.02.2014	650'000.00	-	-	650'000.00	130'016.00	21'666.00	-	498'318.00
150002	Motopompes avec remorque et accessoires	04.11.2014	50'000.00	- 5'570.01	-	44'429.99	22'229.99	4'440.00	17'760.00	-
217002	Ecole Locaux scolaires/parascolaires:Agrandissement+création	08.10.2013	1'890'000.00	- 377'012.50	-	1'512'987.50	335'767.50	49'280.00	-	1'127'940.00
217003	Ecole Sous-sol: Transformation atelier indépendant	11.06.2013	185'000.00	- 35'098.15	-	149'901.85	46'301.85	7'400.00	96'200.00	-
218011	Locaux parascolaires Rte Crans 5: Transformation	08.06.2004	280'000.00	26'439.40	-	306'439.40	229'839.40	15'320.00	61'280.00	-
341002	Parcelle n°622 (4665m2) PLQ (Imobersterg): Acquisition	09.02.2010	474'500.00	594.00	-	475'094.00	118'844.00	23'750.00	332'500.00	-
341003	Terrain multi-sports: Création	09.10.2012	180'000.00	82'913.10	-	262'913.10	81'753.10	12'940.00	168'220.00	-
341004	PLAGE Réaménagement	13.03.2018	677'000.00	139'514.90	687'838.25	816'514.90	-	-	-	816'514.90
341005	PLAGE Parcelle 226 Aménagement	09.04.2019	46'000.00	- 35'968.60	7'631.25	10'031.40	-	-	-	10'031.40
341006	PLAGE Parcelle 226 <190 m2> Acquisition	09.04.2019	86'000.00	- 3'500.00	-	82'500.00	-	8'250.00	-	74'250.00
342002	Cheminement piétonnier Route de Crans	12.03.2013	350'000.00	- 38'163.00	12'054.75	311'837.00	105'000.00	17'500.00	-	189'337.00
342031	PLACE JEUX <GARE> Parcelle 369 <1'595 m2> Acquisition	16.06.2019	86'000.00	- 3'900.00	-	82'100.00	-	8'210.00	-	73'890.00
342032	PLACE JEUX Parcelle 369 <1'595 m2> Restructuration	14.01.2020	150'000.00	54'354.70	154'354.70	204'354.70	-	20'435.47	-	183'919.23
342041	Accès public au Lac parc.473 <56m2> - Ch. du Léman	13.03.2020	17'000.00	- 10'109.35	6'890.65	6'890.65	-	-	-	6'890.65
615002	Parking Ch. de la Poissonnière: Création	09.10.2001	340'000.00	36'489.75	-	376'489.75	338'849.75	18'820.00	18'820.00	-
615004	Ch. communaux/Accès+stationnement Plage: Réfection+Sécurisation	09.02.2010	235'000.00	- 35'910.80	-	199'089.20	179'181.20	19'908.00	-	-
615005	Rte des Coudres: Modération trafic+sécurité routière/paysage	18.06.2019	652'740.00	- 574'628.98	29'649.60	78'111.02	-	-	-	78'111.02
615006	Ch. du Port : Trottoir - Rte Suisse/Carrefour Rte Céligny	12.04.2016	300'000.00	15'436.15	-	315'436.15	31'689.15	16'691.00	-	267'056.00
619001	Voirie: Tracteur (2011)	08.11.2011	58'878.00	- 378.00	-	58'500.00	46'800.00	5'850.00	5'850.00	-
619013	VOIRIE Bâtiments Rte Suisse 312 Parcelle n°249: Rénovation	09.05.2017	50'000.00	- 1'942.60	-	48'057.40	9'657.40	4'800.00	33'600.00	-
619014	VOIRIE/POMPIERS Bâtiment CE37 (Parc.368) Regroupement activité	01.10.2019	25'000.00	- 3'225.45	21'774.55	21'774.55	-	-	-	21'774.55
720111	Collecteur gravitaire en remplacement du Vacuflow PHASE I	01.09.2009	803'652.00	- 7'987.45	-	795'664.55	239'164.55	26'500.00	530'000.00	-
720112	Vacuflow: Alarme et vannes Ch.Port/Limite Céligny-Founex SECTEUR VACUFLOW	01.12.2015	230'000.00	- 60'288.65	-	169'711.35	21'211.35	5'500.00	-	143'000.00
720611	Collecteur EP Rte de Céligny_II	08.06.2004	455'000.00	- 17'211.85	-	437'788.15	328'388.15	21'880.00	87'520.00	-
720612	Canalisations Collecteurs EU/EP Réseau: Reconstruction/Remplacement	17.04.2012	530'000.00	- 76'043.50	-	606'043.50	146'043.50	20'000.00	-	440'000.00
879101	Chauffage à bois/pellet sur parc.327: Install.centralisée	09.10.2012	440'000.00	- 71'656.15	-	368'343.85	283'343.85	21'250.00	63'750.00	-
879102	ACPTrélex Ass. intercommunale Bois Energie	11.06.2013	130'000.00	- 10'000.00	-	120'000.00	100'000.00	20'000.00	-	-
	TOTAUX				980'493.75	8'907'710.41	2'918'230.52	392'900.47	1'449'400.00	4'147'179.42

IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE FINANCIER

Numéro	Objet	Date de la délibération	Crédit brut voté	Solde au 31 décembre
963005	Bâtiment 514 Rte Céligny 41 s/Parcelle n°368		0.00	5 150 000.00
963008	Immeuble Coudres 4 s/parc.327 (Ex.Bajulaz/Raiffeisen)	08.02.2011	890 000.00	895 000.00
963009	Imm. Coudres 35 s/parc.58 Bât.694 (Ex.Local pompiers)	06.12.2011	1 540 000.00	1 544 000.00
963020	Immeubles s/parcelle 589 (9520m2) Rte Coudres-Grands-Chênes	11.03.2014	29 815 000.00	8 511 551.08
963021	Chauffage à distance "CAD" Grands-Chênes: Extension	10.03.2015	420 000.00	207 892.30
963031	Appartements CE39 Parc.N°368: Isolation/Assainissement	20.06.2017	380 000.00	402 807.65
963032	CELIGNY 37-39-41 Installation chauffage REMPLACEMENT	10.11.2020	200 000.00	7 495.90
963070	Parcelle n°159 (19544m2) Ch. du Pry		0.00	95 000.00
963071	Parcelle n°244 (17208m2) Ch. des Verneys		0.00	138 000.00
963072	Parcelle n°257 (2667m2) Ch. de Ferrière		0.00	5 300.00
963073	Parcelle n°326 (6353m2) Rte de Céligny		0.00	51 000.00
963074	Parcelle n°347 (62m2) Rte de Crans 3 (Sigrist)		0.00	770 000.00
963077	Parcelle n°624 (17649m2) PLQ (Martin)	08.02.2010	4 303 707.00	4 454 301.00
	TOTAUX			22 232 347.93

CREDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS DEPUIS PLUS DE 5 ANS

Date de délibération	Numéro de bien	Désignation du bien	Explications sur le dépassement
11.06.2013	879102	ACPTrélex Ass. intercommunale Bois Energie	Crédit de 120'000 F pour la souscription de 12 parts de 10'000 F chacune à titre de membre de l'ACP Trélex. La délibération prévoyait une utilisation par tranches, puisque le nouveau quartier concerné par le Chauffage A Distance des Grands-Chênes (alimenté en plaquettes de bois par l'ACP) devait être construit en deux étapes. La première a débuté en 2014 (4 immeubles) et les immeubles sont habités depuis l'été 2016. La dernière part à souscrire permettra d'alimenter le CAD pour la deuxième étape de construction (3 immeubles). A ce jour, cette deuxième étape de construction n'étant pas programmée, ce crédit pourra être bouclé.
12.03.2013	342002	Cheminement piétonnier Route de Crans	Crédit de 350'000 F pour la réalisation d'un cheminement piétonnier route de Crans sur les terrains de 4 propriétaires différents. L'un d'eux, malgré son engagement préalable, a refusé de signer l'acte de constitution de la servitude y relative. Après moultes négociations sans succès, l'Exécutif a décidé que ladite servitude sera finalement constituée par 3 propriétaires seulement. Un nouvel acte vient d'être rédigé par le notaire et le Conseil municipal doit délibérer. Le passage sur la quatrième parcelle fera l'objet d'un acte séparé. L'un des trois propriétaires refuse à l'heure actuelle de signer ce nouvel acte de constitution de servitude. Ce crédit ne peut donc toujours pas être bouclé. Il le pourra probablement lors du bouclement des comptes 2021.

CREDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS DEPUIS PLUS DE 5 ANS

Date de délibération	Numéro de bien	Désignation du bien	Explications sur le dépassement
11.03.2014	963020	Immeubles s/parcelle 589 (9520m2) Rte Coudres-Grands-Chênes	Crédit de 27,5 Mio F pour la construction de la 1ère étape du quartier des Grands-Chênes, soit 4 immeubles (2 PPE-1 LUP-HM et 1 HM), qui sont terminés et habités depuis l'été 2016. Le Canton de Genève (OLO) n'a pas encore statué sur les coûts de construction. Ainsi plusieurs crédits liés à cette opération doivent encore être consolidés (études, accompagnateurs maître d'ouvrage entre autres). D'autre part, une malfaçon dans les travaux de charpente en attique a conduit l'Exécutif à devoir effectuer des travaux supplémentaires pour un montant de 650'000 F en chiffre rond, financé par les liquidités communales. Cette opération a permis d'empêcher une dégradation des appartements par dégâts d'eau. La convention négociée avec les avocats et le charpentier responsable des travaux a permis à la Commune de récupérer un montant de 430'800 F. Des panneaux-bois en attique ne donnent pas satisfaction avec un risque qu'ils tombent et des négociations sont également en cours pour trouver une solution. Des expertises pour établir les taux de responsabilité ont été faites. Le Conseil municipal a été informé de toutes ses démarches. Ce crédit ne peut donc pas encore être bouclé. Il pourra probablement l'être lors du boucllement des comptes 2021.

INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil administratif avec la collaboration du Secrétaire général (ou du service financier) est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

i. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi.

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève au titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 90 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La Commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Par ailleurs, le plan financier quadriennal permet de gérer les liquidités et limiter le risque d'un manque de liquidités. Ce plan est actualisé régulièrement.

iii. Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où sa dette est contractée en taux fixes.

iv. Risque de change

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont très limitées.

B. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Un système de contrôle interne n'a pas encore été introduit par la commune.

C. CONTRATS DE LEASING

La commune n'a pas conclu de contrat de leasings.

D. AUTRES INDICATIONS

i. Immobilisations du patrimoine financier – Grands-Chênes – Biens en PPE

Les ventes encaissées d'un montant de CHF 19'242'198, ont été transférées dans les immobilisations corporelles, depuis leur compte d'engagements financiers à court terme. Cette opération est devenue nécessaire, en vue de la clôture de ce bien-fonds du patrimoine financier. En effet, ce crédit d'engagement est en cours au 31 décembre 2020. D'autre part, le produit des ventes PPE (plus-value) n'a pas encore été établi. Des informations de l'office du logement sont encore à recevoir.

E. CRISE SANITAIRE CORONAVIRUS – IMPACTS SUR LES COMPTES « 2020 »

i. Historique

En février 2020, les premiers cas de coronavirus sont apparus en Suisse et l'épidémie s'est propagée rapidement sur tout le territoire. Au vu de l'accélération de la propagation du virus, le Conseil fédéral a déclaré en mars la situation extraordinaire et a annoncé des mesures de protection de la population (interdiction générale des manifestations, fermeture de tous les magasins à l'exception des points de vente de denrées alimentaires et de biens de consommation courante, etc.). Le 16 mars 2020, le Conseil d'Etat a invoqué l'état de nécessité dans le canton de Genève et renforcé les mesures contre la propagation du virus.

Ce virus a eu des répercussions sanitaires dramatiques pour la population (décès, maladies graves, saturation des hôpitaux). Il a également des conséquences sur l'économie. Pour atténuer celles-ci, des mesures ont été prises par les collectivités publiques afin d'éviter notamment les licenciements et de sauvegarder les emplois. Différentes mesures d'aides sociales ont également été mises en place.

Ces événements ont eu une incidence significative sur les comptes annuels 2020 de la commune. L'évaluation de l'impact de cette crise sanitaire dans les comptes 2020 est difficilement mesurable. Toutefois, une estimation a été établie de la manière suivante.

ii. Impacts sur les comptes 2020 – Estimation *<Arrondi>*

ADMINISTRATION GENERALE (F02)

Services généraux (F022)

CHARGES : Budget : 0 F; Comptes : 10'300.- F; Ecart : + 10'300.- F

BÂTIMENTS – MATERIEL MEDICAL : Désinfectant – Masques – Solution alcoolique pour surface – Distributeurs de lotion désinfectante.

SCOLARITE OBLIGATOIRE (F21)

Bâtiments scolaire (F217)

CHARGES : Budget : 3'000 F; Comptes : 6'350.- F; Ecart : + 3'350.- F

ECOLE – FOURNITURES : Essuie-main et bobine de papier – Savon.

Scolarité obligatoire (F219)

CHARGES : Budget : 100 F; Comptes : 700.- F; Ecart : + 600.- F

ECOLE – MATERIEL MEDICAL : Solutions alcooliques.

Scolarité obligatoire (F219)

CHARGES : Budget : 2'000 F; Comptes : 4'260.- F; Ecart : + 2'260.- F

ECOLE - PROMOTIONS : Cadeaux.

ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE (F96)

Biens-fonds du patrimoine financier (F963)

CHARGES : Budget : 0 F; Comptes : 9'700.- F; Ecart : + 9'700.- F

LES GRANDS-CHÊNES : Gratuité des loyers.

Éléments exclus

L'estimation des éléments suivants est exclue de cette annexe, car ceux-ci ne sont ni quantifiables ni objectivables.

- La fiscalité (PP et PM).
La crise a eu un effet sur la fiscalité communale tant sur les personnes physiques que morales. Toutefois, il n'est pas possible d'estimer cette perte d'une manière fiable.
- Les heures payées mais non travaillées par les employés.
- L'éventuelle baisse de productivité.

Conclusion

En conclusion, l'impact de la crise sanitaire liée au coronavirus sur les comptes communaux 2020 est estimé à – 26'210 F. Ce chiffre ne tient toutefois pas compte de l'impact sur la fiscalité communale.

INDICATEURS FINANCIERS

DEGAUTO. Degré d'autofinancement				
	N-2	N-1	N	Moyenne
	241.56-	177.44	339.83	91.90
Valeurs indicatives	Plus grand que 100 : Haute conjoncture Plus grand que 80 : Cas normal Plus petit que 80 : Récession			
Définition	Le degré d'autofinancement est l'autofinancement exprimé en pourcentage de l'investissement net			
Remarque	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une commune peut financer par ses propres moyens.			
DETBRARE. Dette brute par rapport aux revenus				
	N-2	N-1	N	Moyenne
	556.64	865.85	112.00	511.50
Valeurs indicatives	Plus grand que 200 : Critique Plus grand que 150 : Mauvais Plus grand que 100 : Moyen Plus grand que 50 : Bon Plus petit que 50 : Très bon			
Définition	La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants			
Remarque	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.			
DETNETHA. Dette nette en francs par habitant				
	N-2	N-1	N	Moyenne
	27,954.71-	28,312.48-	31,215.54-	29,160.91-
Valeurs indicatives	Plus petit ou égal à 0 : Patrimoine net Plus petit que 1000 : Endettement faible Plus petit que 2500 : Endettement moyen Plus petit que 5000 : Endettement important Plus grand ou égal à 5000 : Endettement très important			
Définition	Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant			
Remarque	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit d'avantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.			
PCHINTN. Part des charges d'intérêts nets				
	N-2	N-1	N	Moyenne
	3.57	5.55	2.07	3.73
Valeurs indicatives	Plus petit ou égal à 4 : Bon Plus grand que 4 : Suffisant Plus grand que 9 : Mauvais			
Définition	La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants			
Remarque	La part des charges d'intérêts exprime quelle proportion des revenus courants est affectée à la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre budgétaire est élevée.			

INDICATEURS FINANCIERS

PROPINV. Proportion des investissements				
	N-2	N-1	N	Moyenne
	12.45	11.69	15.85	13.33
Valeurs indicatives	Plus petit que 10 : Effort d'investissements faible Plus petit que 20 : Effort d'investissements moyen Plus petit que 30 : Effort d'investissements élevé Plus grand ou égal à 30 : Effort d'investissements très élevé			
Définition	La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées			
Remarque	La proportion des investissements renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.			
PSERVDET. Part du service de la dette				
	N-2	N-1	N	Moyenne
	10.52	16.29	6.40	11.07
Valeurs indicatives	Plus petit que 5 : Charge faible Plus petit que 15 : Charge acceptable Plus grand ou égal à 15 : Charge forte			
Définition	La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimés en pourcentage des revenus courants			
Remarque	Ce ratio donne des Informations quant au fait de savoir dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements grèvent les revenus courants. Une proportion élevée démontre une marge de manoeuvre budgétaire qui s'amenuise.			
TXAUTOF. Taux d'autofinancement				
	N-2	N-1	N	Moyenne
	49.64	19.57	36.74	35.32
Valeurs indicatives	Plus grand ou égal à 20 : Bon Plus grand ou égal à 10 : Moyen Plus petit ou égal à 10 : Mauvais			
Définition	Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants			
Remarque	Il Indique quelle proportion de ses revenus la collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements.			
TXENDNET. Taux endettement net				
	N-2	N-1	N	Moyenne
	830.22-	1,120.32-	319.22-	756.59-
Valeurs indicatives	Plus petit ou égal à 100 : Bon Plus petit ou égal à 150 : Suffisant Plus grand que 150 : Mauvais			
Définition	Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux			
Remarque	Le taux d'endettement net indique quelle proportion des revenus fiscaux, respectivement combien de tranches annuelles seraient nécessaires afin de rembourser la dette nette.			

CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES

Fonction	Désignation fonction	Nature	Désignation nature	Budget total	Solde	Ecart +	Commentaires
02	SERVICES GENERAUX	30	CHARGES DE PERSONNEL	471'650.00	480'426.00	- 8'776.00	STAGE D'ÉTÉ: Augmentation du nombre de stage PREVOYANCE PROFESSIONNELLE: Cotisations de rappel
02	SERVICES GENERAUX	38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	-	33'900.00	- 33'900.00	Amortissements complémentaires
11	SECURITE PUBLIQUE	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	16'000.00	37'890.55	- 21'890.55	SURVEILLANCE: Interventions à la plage et au village
15	SERVICE DU FEU	36	CHARGES DE TRANSFERT	10'000.00	18'328.00	- 8'328.00	SERVICE DU FEU: Intervention du SDIS Nyon-Dôle : -Chute d'un arbre - Intervention du SDIS pour un feu de grange. Compensation par un revenu
15	SERVICE DU FEU	38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	-	17'760.00	- 17'760.00	Amortissements complémentaires
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE	35	ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	-	8'000.00	- 8'000.00	LEG LOMBARD: Compensé par un prélèvement sur le leg
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE	38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	-	157'480.00	- 157'480.00	Amortissements complémentaires
34	SPORTS ET LOISIRS	38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	-	500'720.00	- 500'720.00	Amortissements complémentaires
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE	36	CHARGES DE TRANSFERT	6'660.00	7'640.00	- 980.00	AIDE AU MENAGE: Colis du cœur Action intercommunale
61	CIRCULATION ROUTIERE	38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	-	58'270.00	- 58'270.00	Amortissements complémentaires
62	TRANSPORTS PUBLICS	36	CHARGES DE TRANSFERT	3'300.00	3'420.45	- 120.45	REGION DE NYON: Etude de régulation
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	23'200.00	30'336.25	- 7'136.25	CANALISATIONS: Inondation au chemin du Port: Creuse d'un canal et intervention sur les canalisations STAP E.U.: Migration des télétransmetteurs vers la 4G
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES	38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	-	617'520.00	- 617'520.00	Amortissements complémentaires
73	GESTION DES DECHETS	30	CHARGES DE PERSONNEL	-	412.10	- 412.10	GESTION DE LA DECHETTERIE : Charges sociales
73	GESTION DES DECHETS	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	238'200.00	240'645.05	- 2'445.05	DECHETS: Augmentation des levées et du traitements des déchets
81	AGRICULTURE	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	200.00	834.90	- 634.90	ARBORICULTURE: Entretien des poiriers

CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES

Fonction	Désignation fonction	Nature	Désignation nature	Budget total	Solde	Ecart +	Commentaires
87	COMBUSTIBLES ET ENERGIE	38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	-	63'750.00	- 63'750.00	Amortissements complémentaires
89	AUTRES EXPLOITATIONS ARTISANALES	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1'000.00	2'480.80	- 1'480.80	CONGELATEUR: Vandalisme et vol de denrées
91	IMPOTS	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	37'500.00	87'431.25	- 49'931.25	FISCALITE: Augmentation des provisions sur le reliquat
91	IMPOTS	36	CHARGES DE TRANSFERT	67'500.00	232'919.59	- 165'419.59	FISCALITE: Augmentation des frais de perception
92	CONVENTIONS FISCALES	36	CHARGES DE TRANSFERT	3'500.00	6'231.77	- 2'731.77	COMPENSATION FINANCIERE AUX COMMUNES FRONTALIÈRES: Augmentation basée sur le volume d'impôt à la source
93	PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES	36	CHARGES DE TRANSFERT	240'054.00	2'440'054.00	- 2'200'000.00	PEREQUATION FINANCIERE INTERCOMMUNALE: Provision de 2.2Mio en relation avec le correctif exceptionnel impactant la péréquation de l'exercice 2022
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	34	CHARGES FINANCIÈRES	597'370.00	1'078'555.95	- 481'185.95	IMMEUBLES DES GRANDS-CHÊNES: Gratuité des loyers CAD GRANDS-CHÊNES: Entretien courant - Honoraires juridiques et provision pour pertes sur débiteurs ACTIONS BCGe : Moins-value sur titres
DEPASSEMENTS A VOTER						- 4'408'872.66	



Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2020
à l'attention du conseil municipal de la
COMMUNE DE CELIGNY

Genève, le 3 mai 2021

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la commune de Céligny, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité des magistrats communaux

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, incombe aux magistrats communaux. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* » ainsi qu'aux normes d'audit suisse. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il n'existe pas un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux. En effet, il n'existe pas encore de documentation écrite du SCI.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

GAS Global Audit Services SA



Alain Gimmi
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable



Catherine Minder-Reynard
Expert réviseur agréée

Annexes

Comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe

